

ensemble magistral et la présentation groupée des œuvres appartenant aux collections publiques, dans un lieu accessible au public, devrait un jour s'imposer. En attendant, le retour de cette chaise à Fontainebleau contribue en outre à renforcer la réputation internationale des collections du château dans le domaine du mobilier français autour de 1800.



La seconde chaise (lot 216) est en acajou également et comporte d'élégantes incrustations d'ébène et d'étain (fig.). Elle porte toutes les marques d'inventaires du château de Fontainebleau au XIXe siècle (de 1817 à 1870). Du point de vue de son style, elle est caractéristique du travail de la maison Jacob Frères (active de 1796 à 1803). Sa charge historique est non moins forte que la chaise précédente. Elle fait partie en effet d'un ensemble de douze chaises livrées par François H.G Jacob - Desmalter (1770-1841) en novembre 1804 pour la première chambre à coucher de Napoléon au château de Fontainebleau. En raison de l'urgence du remeublement de Fontainebleau alors entrepris, l'ébéniste avait visiblement été amené à utiliser des sièges qui existaient déjà. Ceux-ci sont ainsi décrits dans son mémoire :

« Douze chaises en acajou, dossier à planche, incrustées en étain et ébène, garnies de gourgouran gris, à 87 F... 1044 » (Hector Lefuel, *François-Honoré-Georges Jacob-Desmalter...*, Paris, 1925, p. 247). Les chaises sont clairement localisées dans la chambre à coucher de l'Empereur à l'inventaire de 1804 du château. A la suite des transformations de son appartement, elles passent dans l'appartement du roi et la reine de Hollande, actuel appartement du pape ; dès 1807, on les voit ainsi dans le cabinet de travail de la reine. Par la suite, elles ont dû servir au pape Pie VII, lors de son second séjour à Fontainebleau, entre 1812 et 1814. En 1817, avec la même localisation, elles figurent dans l'appartement du comte d'Artois. Elles quittent malheureusement Fontainebleau en 1870. Comme il n'existait plus aucune chaise de la première chambre de l'Empereur dans les collections du château de Fontainebleau, l'acquisition de cet exemplaire semblait tout à fait essentielle. Sa provenance napoléonienne s'inscrit en outre exactement dans la politique muséographique du château. Le Mobilier national, quant à lui, ne possède plus que sept chaises de l'ensemble, certaines étant estampillées de Jacob Frères (inv. GMT 16158, GMT 17279). Cette acquisition contribue à reconstituer la série dans les collections nationales et permet d'espérer, là encore, leur présentation un jour au château de Fontainebleau.

Il convient de remercier ici la direction du château de Fontainebleau qui a soutenu l'acquisition de ces deux importantes chaises. Celles-ci constituent en effet, chacune dans leur genre, un « moment de grâce » dans l'histoire du mobilier, en raison de la qualité du travail d'ébénisterie de Georges Jacob puis de la maison Jacob Frères et de l'originalité de leur dessin, qui découle des recherches conduites au même moment pour réinventer le mobilier antique. Cette valeur artistique se double d'un intérêt historique majeur : la première chaise, qui a appartenu à un ensemble mobilier emblématique du gouvernement révolutionnaire, a sûrement pris part à des pages capitales de notre histoire ; la seconde a figuré dans l'ameublement de la première chambre de Napoléon à Fontainebleau : elle a donc servi personnellement à l'Empereur.

**Jean Vittet**

conservateur en chef au château de Fontainebleau